

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 14 avril 2026

### **Club des employeurs pour un espace européen de l'apprentissage reconnu comme "Bonne Pratique" par la Commission européenne**

La Commission européenne vient de publier son premier recueil des Bonnes Pratiques en matière de promotion de l'apprentissage. Parmi les 46 initiatives sélectionnées auprès de 226 membres de l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage (EAFA), le Club des Employeurs pour un Espace européen de l'apprentissage porté par EAM figure en bonne place dans la section consacrée à la mobilité internationale des apprentis.

**Jean Arthuis**, ancien ministre, président fondateur d'Euro App Mobility, se réjouit de cette reconnaissance : « Cette labellisation par la Commission Européenne est une consécration du travail accompli collectivement, avec les CFA et les organisations d'employeurs. Elle confirme que la mobilité des apprentis est un enjeu stratégique pour l'Europe et souligne que les employeurs sont des acteurs clés. C'est une fierté pour tous ceux qui se sont engagés pour développer cette initiative déjà présente dans 7 départements en France et appelée à se répandre dans tous le réseau des partenaires d'EAM. »

#### **Pourquoi un Club des Employeurs ?**

Le développement de la mobilité internationale des apprentis se heurte souvent à l'incompréhension des entreprises qui ont parfois du mal à y trouver leur compte. **Jean-Christophe Sciberras**, animateur national du Club, en identifie clairement les causes : « Les employeurs ne sont pas opposés à la mobilité, ils en méconnaissent simplement les bénéfices. Quand un employeur entend un autre employeur exprimer concrètement ce que lui a apporté l'accompagnement d'une mobilité internationale ou l'accueil d'un apprenti en mobilité, la conversation change du tout au tout. C'est précisément là que le Club joue son rôle. » L'initiative a été développée en collaboration avec les trois principales organisations patronales françaises — le MEDEF, l'U2P et la CPME — avec le soutien du ministère du Travail, du Global Deal et des trois réseaux consulaires.

#### **Comment fonctionne le Club des employeurs ?**

**Guillaume Baudet**, délégué général adjoint d'EAM, en charge du club, décrit le fonctionnement concret du dispositif : « Nous avons fait le choix d'une approche de terrain, au plus près des réalités des entreprises. Des clubs départementaux ont été créés pour rapprocher institutions formatrices et employeurs, favoriser les échanges de pair à pair et développer des projets pilotes à l'échelle régionale. Des porte-paroles locaux animent ces réseaux, et un animateur national assure le lien avec les représentants des grandes entreprises françaises et internationales. » Le recueil des bonnes pratiques souligne à cet égard plusieurs facteurs déterminants dans la réussite de cette approche : le soutien des acteurs nationaux de la formation professionnelle, l'implication de personnalités reconnues dans l'écosystème de l'apprentissage, et la capacité à illustrer les bénéfices de la mobilité par des exemples concrets.

#### **Une reconnaissance qui invite à aller plus loin**

L'inscription au Compendium EAFA identifie le Club des Employeurs pour un Espace européen de l'apprentissage comme une approche reproductible à l'échelle européenne, susceptible d'inspirer d'autres pays membres dans leur démarche de développement de la mobilité des apprentis. **Andreas Gabriel**, responsable du développement européen d'EAM et animateur de la Coalition pour la Mobilité Européenne des Apprentis, souligne la portée de cette reconnaissance au-delà des frontières françaises : « Ce que la Commission Européenne reconnaît ici, c'est une méthode transposable dans les pays familiers de l'apprentissage en Europe. Les freins que rencontrent les employeurs face à la mobilité des apprentis ne sont pas propres à la France — ils sont européens. La force du Club, c'est précisément de montrer qu'un réseau d'employeurs engagés, structuré et ancré dans les réalités locales, peut faire bouger les lignes. C'est exactement le message que nous portons au sein de la Coalition pour la Mobilité Européenne des Apprentis. »

#### **Contacts presse**

Guillaume BAUDET  
Délégué général adjoint, en charge du CDE  
+33 6 62 13 43 20  
[guillaume.baudet@euroappmobility.eu](mailto:guillaume.baudet@euroappmobility.eu)

Nikola AVRAMOVIC  
Chargé de rédaction et de production médias  
+33 7 69 72 82 97  
[nikola.avramovic@euroappmobility.eu](mailto:nikola.avramovic@euroappmobility.eu)